



REUNION D'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame le Maire porte à la connaissance de la population que la séance publique d'installation du conseil municipal se tiendra exceptionnellement dans la salle principale du foyer rural en raison des conditions de sécurité insuffisantes pour accueillir un public conséquent dans la salle du conseil municipal.

**Le Dimanche 22 Mars 2026 à 10H30
Au Foyer Rural**

ORDRE DU JOUR :

- 1 – Installation du Conseil Municipal par Madame le Maire
Edwige HUOT-MARCHAND
- 2 – Prise de présidence par le doyen de l'assemblée
- 3 – Nomination du secrétaire de séance et de deux assesseurs
- 4 – Election du Maire
- 5 – Prise de présidence par le nouveau Maire
- 6 – Création de 5 postes d'Adjoints
- 7 – Election des 5 Adjoints au scrutin de liste à la majorité absolue sans panachage ni vote préférentiel (article L. 2122-7-2)
- 8 – Délégations du conseil municipal au Maire (article L. 2122-22 du CGCT)
- 9 – Lecture de la Charte de l'élu local

Gometz la Ville, le 17 mars 2026

Madame le Maire,
Edwige HUOT-MARCHAND

